

**RÉSOLUTION**  
**2022-010**

**EMBAUCHE DE JASON LAUZON-GAGNON À TITRE DE PERSONNE SALARIÉE  
TEMPORAIRE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Jason Lauzon-Gagnon occupe depuis décembre 2021 le poste de journalier aux travaux publics et qu'il connaît le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lauzon-Gagnon possède les compétences et respecte les exigences pour le poste de préposé aux travaux publics (permis de conduire classe 3);

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur adjoint du Service des travaux publics et des Services techniques recommande l'embauche de M. Lauzon-Gagnon;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** soit embauché Jason Lauzon-Gagnon à titre de personne salariée temporaire au poste de préposé aux travaux publics de la Municipalité de Piedmont, à compter du 11 avril 2022 jusqu'au 28 octobre 2022, selon les termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

**QU'**il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat du directeur général et greffier en date du 6 avril 2022.

---

Sylvie Piérard  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président